

Notre congrès s'ouvre en résonance avec le chantier des missions qui devrait déboucher sur une actualisation de la circulaire de 1982. Pour le SNES, il s'agit de marquer une nouvelle étape de reconnaissance d'un métier qui s'est affirmé à la croisée de l'éducatif et du pédagogique. Pour les CPE, les enjeux de positionnement sont ceux d'une rupture avec dix années de déstabilisations, de tentatives de détournement de leurs missions vers la sphère managériale. C'est pourquoi la question de la reconnaissance de leur collaboration à l'équipe pédagogique est si décisive pour eux. La fausse querelle sémantique sur le terme de pédagogie, qui doit rester transmission de savoirs, ne peut avoir sa place ici. De ce point de vue, la formule complexe d'«entrée en pédagogie des CPE» utilisée parfois sans précision au tournant de 1989 et de l'entrée en IUFM, a sans doute été durablement dommageable. Parallèlement, la note de vie scolaire a généré la confusion des genres en prétendant possible une évaluation chiffrée de «compétences» dont on connaît trop les biais sociaux. La profession ne revendique pas plus de devenir professeur d'éducation que le SNES ne saurait accepter la dilution des missions de différentes catégories sous un vocable partagé «d'éducateur». La singularité de la relation du CPE aux élèves tient d'ailleurs en partie à ce qu'elle se situe hors de toute contrainte de notation.

Pour autant, par son action éducative «pluridimensionnelle», le CPE participe pleinement à une socialisation qui permet l'accès du jeune à l'autonomie, à une citoyenneté de plein exercice et favorise sa réussite scolaire : adhésion réfléchie aux valeurs de l'école et aux règles de vie sociale, acquisition de codes langagiers... Le CPE participe de la sphère pédagogique au sens où son intervention vise l'efficacité de l'acte d'enseignement, voire, dans certains cas limites, à seulement le permettre. Si les formes en diffèrent, cet objectif pédagogique est bien au cœur de ce qu'on nomme le suivi des élèves. Il s'opère en collaboration avec les enseignants (profs principaux en particulier) et consiste à analyser les contextes et conditions d'appropriation des savoirs par les élèves pour élaborer les stratégies les mieux adaptées à leur réussite. Ainsi, leur statut stipule que les CPE sont associés à l'évaluation des élèves. Corrélé à la prise en charge d'un nombre d'élèves qui permette la qualité de ce suivi, comment ne pas faire dès lors du CPE un acteur spécifique de l'équipe pédagogique ?

Philippe GUINGAND, Régis REMY, S3 Caen